

CHAPITRE IV CRITERIUM VETERANS

Règlement Sportif – CRITERIUM VETERANS

RECAPITULATIF TECHNIQUE	
<u>CLUB ORGANISATEUR</u>	TT URIAGE
<u>DATE</u>	19 DÉCEMBRE 2026
<u>RESPONSABLE</u>	Stéphane TRONQUIT
<u>INSCRIPTION</u>	UNIQUEMENT ESPACE MON CLUB
<u>LISTE DE QUALIFICATION</u>	ART 2 et suivant du présent règlement
<u>LISTE DE COMPETITION</u>	
<u>MISE EN POULES</u>	Poules de 4
<u>MISE EN TABLEAU</u>	Art I305. 3 p 41 règlement fédéraux

IV401 Informations Générales

Organisateur : **URIAGE TT – GYMNASSE DE LA RICHARDIÈRE – ST MARTIN D'URIAGE**

Date(s) : 19 DÉCEMBRE 2026

Catégories concernées (âge, sexe, classement) :

Le critérium départemental vétéran est réservé aux joueuses et joueurs de nationalité française âgés de plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours et répartis selon les catégories suivantes (messieurs et dames) :

- Vétérans V40-V45, de 40 ans à 49 ans,
- Vétérans V50-V55, de 50 ans à 59 ans,
- Vétérans V60, de 60 ans à 65 ans,
- Vétérans V65, de 65 ans à 69 ans,
- Vétérans V70, de 70 ans à 75 ans,
- Vétérans V75, de 75 ans à 79 ans,
- Vétérans V80, 80 ans et plus.

IV402 Coefficient : 0,5

IV403 Inscriptions, désistements.

(1) Modalités d'inscription :

(a) Les inscriptions se font uniquement sur « ESPACE MON CLUB » par le club du participant.

(2) Date limite d'inscription : 04 DÉCEMBRE 2026 MINUIT

IV404 Frais d'inscription : Voir Tarif des compétitions dans le livret

IV405 Conditions d'acceptation :

- (1)** L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional pour lequel il faut s'inscrire à la demande de la ligue. La participation à l'échelon départemental est obligatoire pour participer aux échelons supérieurs.
- (2)** Les participants ne peuvent évoluer que dans leur catégorie, sauf si le nombre d'engagés messieurs et dames amène le Comité à regrouper des catégories.

IV406 Modalités de désistement :

- (1)** Les désistements devront se faire au plus tard le samedi 12H00 précédant la compétition. Ce désistement se fera impérativement et uniquement par courriel à l'adresse contact@ttisere.com. La date et l'heure de réception du courriel faisant foi.
- (2)** Toute joueuse ou joueur inscrit à cette compétition et ne prévenant pas de son désistement, verra appliquer une pénalité financière à son club.

IV407 Conditions de Participation

- (1)** Licence obligatoire (type de licence exigé) :

Licence compétition. Les licences loisirs seront basculées automatiquement en licence compétition et facturées aux clubs.

IV408 Classement et éligibilité :

- (1)** Pas de limite de classement

IV409 CERTIFICATION MEDICALE

- (1)** Voir ART III 301 401 403 du présent règlement

IV410 Format et Déroulement de la Compétition

Poules de 4 en fonction des inscrits.

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés dans le tableau à élimination directe.

Un classement sera mis en place pour attribuer les places 1 à 4 ou 1 à 8 en fonction du nombre de joueurs à qualifier.

Format des parties : Toutes les parties de la compétition se jouent au meilleur des 5 manches (Poules et Tableau)

IV411 Répartition des joueurs/têtes de série :

Pas de tête de série.

IV412 Liste de compétition

La liste de compétition sera classée par ordre décroissant du dernier classement officiel

IV413 Placements des joueurs en tableau :

TITRE V ART I.305.3 page 41 des règlements sportifs FFTT.

IV402 Horaires prévisionnels : La compétition est prévue sur la matinée.

IV403 Arbitrage

(1) Juges-arbitres : Présence au minimum d'un juge-arbitre principal et d'un juge-arbitre adjoint

(2) Arbitres :

Des arbitres seront désignés par le juge-arbitre de la compétition dans la limite des joueurs disponibles. En cas de non disponibilité d'un arbitre, la partie sera auto-arbitrée par les 2 joueurs.

(3) Un joueur ayant perdu en tableaux ne pourra quitter la compétition sans avoir réalisé un arbitrage.

IV404 Récompenses

Les 4 premiers de chaque catégorie seront récompensés

Les podiums seront effectués en même temps à la fin de la compétition. Tous les joueurs récompensés devront se présenter sur le podium en tenue sportive, aux couleurs de leurs clubs.

IV405 Dispositions Particulières

En cas d'inscriptions insuffisantes, le Comité se réserve la possibilité de regrouper les tableaux voire d'annuler la compétition.

Les modalités de forfait vous seront rappelées avec la convocation.

Les joueurs/joueuses inscrit(e)s ne prévenant pas de leur forfait conformément à ces modalités se verront appliquer une pénalité financière.